

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Développement des Grands Projets
10214

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIIN 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS****OBJET : Plan Mobilité : acquisition d'autocars à double étage pour la navette autoroutière
Aix-Marseille**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'aménagement du territoire hors Marseille et à la mobilité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La navette Aix Marseille par autoroute est la plus importante ligne de transport interurbain de France avec 2,6 millions de voyageurs par an.

En dépit de cette forte fréquentation, la part modale des transports en commun sur l'axe Aix - Marseille, le plus fréquenté du territoire métropolitain avec près de 150 000 déplacements quotidiens sur les axes autoroutiers A7 et A51, est d'environ 15% (cars et TER). Le potentiel de clientèle de la navette autoroutière parmi les automobilistes actuels, est fort.

Un programme d'aménagements de voies réservées aux transports en commun est inscrit au Plan Etat Région 2015 – 2020. Ainsi, les aménagements réalisés sur l'autoroute A7 à Marseille et sur l'autoroute A51 à Plan de Campagne ont offert aux lignes de cars des gains de temps de parcours et de régularité notables. Toutefois, les saturations des gares routières d'Aix-en-Provence et de Marseille obèrent les possibilités de développement de l'offre de services de cars. A cet égard, l'augmentation de la capacité des cars constitue une véritable réponse à cette problématique d'infrastructures saturées.

L'achat de 10 véhicules à double étage, ici envisagé, permet d'augmenter la capacité d'emport de passagers de 2500 places supplémentaires par jour dont 1700 en heures de pointe, tout en évitant d'aggraver les problèmes de saturation des gares routières. Enfin, ces véhicules répondent aux contraintes environnementales (norme Euro 6) et permettent d'améliorer le bilan carbone par passager grâce à une augmentation de capacité à moyens constants.

Cette opération a été confiée à la RDT13 par la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de son Contrat d'Obligations de Service Public.

Les véhicules seront exclusivement affectés à la ligne Aix-Marseille.

Le coût de cette opération est estimé à 4,4 M€ HT et la participation sollicitée du Département s'élève à 3,080 M€, soit 70%.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL